

## THÉMATIQUES

ENFANCE

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

CULTURE

LOGEMENT

SANTÉ

EUROPE

MOBILITÉ

ÉNERGIE

JEUNESSE

FORMATION CONTINUÉE

**EMPLOI**

*Les effets concrets de la crise financière et économique sur la situation de l'emploi apparaîtront progressivement dans les années à venir. Pour 2009, la Banque Nationale de Belgique parle de 57.000 emplois en moins dans notre pays. Qu'en sera-t-il par la suite ? Il est difficile de prévoir l'évolution de la crise et il est donc très important de prendre des mesures dans la perspective d'en limiter au maximum les impacts en matière d'emploi.*

*Conserver et développer l'emploi de qualité ne peut se faire que si on réfléchit avec une vision à moyen terme, dans une logique de développement durable, tout en investissant en urgence des moyens qui permettent de sauver ce qui peut l'être à court terme.*

## QUELLES ÉTAIENT NOS REVENDICATIONS EN 2004

Lors des élections régionales de 2004, le Mouvement ouvrier chrétien avait posé de multiples revendications en matière d'emploi :

- une exigence fondamentale dans une situation où la précarité et l'insécurité d'emploi n'ont cessé de se répandre: l'emploi ;
- une deuxième priorité : le développement d'actions spécifiques par rapport au public jeune et de la lutte contre les discriminations, notamment au travers du développement de la formation en alternance et de l'insertion sociale et professionnelle (un constat fait tant en région wallonne qu'en région bruxelloise étant la problématique de l'emploi des jeunes et les discriminations à l'embauche) ;
- une série de « lieux » dans le secteur non-marchand, notamment l'accueil de l'enfance et les soins et services aux personnes, ont été identifiés comme secteurs devant être développés afin de rencontrer au mieux les besoins de la population (cela en utilisant d'autres dispositifs que celui des titres-services)<sup>1</sup>. Le développement de ce « mieux être social » pouvant être générateur de nombreux emplois ;
- parallèlement au développement de l'emploi dans le non-marchand, celui dans le logement social et dans les services publics doit aussi être plus investi ;

- le développement de l'emploi n'est pas qu'une revendication à court terme. Il faut dès aujourd'hui mettre en place des politiques pour les emplois de demain. A cette fin, nous revendiquons des investissements dans la recherche et le développement notamment dans des secteurs qui allient environnement et emploi. Ceux de l'économie d'énergie et du développement des énergies renouvelables (isolation des bâtiments, bio-carburant, cogénération) étaient particulièrement mis en avant ;
- enfin, nous prônons la réduction du temps de travail vers la semaine de 4 jours et l'instauration du dialogue social dans les PME.

## QU'A FAIT LE GOUVERNEMENT ?

### *De manière générale*

Depuis 2004 et la Conférence nationale de l'Emploi, nous avons pu constater une évolution importante du discours et du positionnement du politique par rapport à la problématique de l'emploi.

La tendance forte a été vers la « responsabilisation » des demandeurs d'emploi. Par une politique d'activation accrue, le politique s'est déresponsabilisé des problèmes liés au manque d'emploi en renvoyant la responsabilité, qui s'est souvent muée en culpabilité, sur l'individu « demandeur d'emploi ». Cette tendance a été renforcée par le discours - initialement véhiculé par le patronat mais que le politique a fait sien - à propos des pénuries d'emploi.

1 Pour en savoir plus : voir fiche « enfance »

### *De manière plus concrète et par rapport aux revendications posées par le MOC en 2004*

On ne peut pas réellement parler de développement d'emplois durables et de qualité.

Pour les jeunes, les contrats intérimaires sont souvent la porte d'entrée à l'emploi. On peut d'ailleurs constater un renforcement de la collaboration entre les services publics et les sociétés d'intérim notamment au travers des appels à projets, en matière de formation, organisés par les offices régionaux de l'emploi et de la formation.

Au niveau des conditions de travail, celles-ci se sont détériorées : la pression pour accroître les cadences augmente partout, la souffrance au travail est importante, la flexibilité devient permanente et peu gérable par les travailleurs. Développer une vraie politique de l'emploi, c'est aussi permettre aux gens de s'y présenter ! Il est donc indispensable d'allier politique de l'emploi et développement de services de garde d'enfants, de transports, ...

L'emploi doit permettre de vivre dignement et d'être un facteur de cohésion sociale sans quoi, il devient destructeur pour celui qui l'occupe.

Dans les communes, les emplois PTP<sup>2</sup> se sont développés. Ils peuvent être utiles s'ils permettent aux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle et s'ils les font progresser dans leurs apprentissages. Aujourd'hui, les programmes PTP ne visent plus à développer de l'emploi non récurrent dans les entreprises mais bien à financer structurellement certains postes de travail. A ce financement devenu structurel, ne correspondent pas des emplois durables. La rotation reste la règle. Une fois de plus, le travailleur paie la flexibilité.

Pour les jeunes qui sortent de l'école, le gouvernement a mis en place le plan « Job Tonic ». Celui-ci consiste en un encadrement immédiat du jeune, et ce avant qu'il n'ait une longue période de chômage. Si l'initiative est tout à fait louable, ce plan est conçu en référence à des jeunes diplômés, largement autonomes dans leur recherche d'emploi. Il offre des perspectives limitées aux jeunes en difficulté à la sortie du système scolaire.

Des efforts ont été réalisés pour le développement de l'emploi dans le secteur non marchand, entre autres afin d'augmenter le nombre de places disponibles pour l'accueil extra-scolaire mais cet effort est encore largement insuffisant pour couvrir les demandes.

En matière environnementale, les Régions ont mis l'accent sur l'octroi de primes aidant à la rénovation des bâtiments ou à l'installation de moyens permettant

de réduire les coûts énergétiques des logements<sup>3</sup>. Celles-ci contribuent au développement tant environnemental qu'à celui de l'emploi.

L'accroissement de l'offre de service en termes de transports en commun peut aussi être un véritable vecteur d'emploi – en ce compris l'emploi de personnes peu qualifiées – mais l'évolution constatée reste insuffisante dans ce domaine<sup>4</sup>.

Le développement de l'emploi dans le cadre du système des « titres-services » a été largement favorisé par les Gouvernements fédéral (par l'octroi de déductions fiscales) et régionaux. Si ce système permet effectivement l'accès à l'emploi pour des personnes peu qualifiées, les dérogations à la loi sur le contrat de travail et l'accès au secteur par les sociétés intérimaires conduisent à des formes de précarisation de l'emploi et à une concurrence destructrice sur le plan social à l'égard des services non-marchands d'aide aux personnes.

## NOS PISTES DE REVENDICATIONS POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE

Pour le Mouvement, la revendication de l'emploi durable et de qualité reste centrale.

Ce n'est pas qu'une revendication à court terme. Il faut dès aujourd'hui réfléchir et mettre en place des politiques pour les emplois de demain. A cette fin, nous réclamons des investissements dans la recherche et le développement notamment dans des secteurs qui allient environnement et emploi. Le MOC revendique le développement de projets en matière d'économie d'énergie (isolation, transports en commun) et également de perspectives comme le développement des énergies renouvelables, en ce compris des investissements à effectuer par les autorités publiques dans les infrastructures publiques (écoles, centres culturels, administrations,...).

Les Gouvernements régionaux peuvent jouer un rôle décisif à cet égard, et pas seulement en offrant des primes aux ménages : ils doivent favoriser la conclusion d'accords de branche entre partenaires sociaux dans les filières du développement durable, encourager l'orientation des formations initiales et continuées dans les secteurs concernés, effectuer les investissements publics qui sont productifs d'emplois durables et non délocalisables.

3 Pour en savoir plus : voir fiche « énergie »

4 Pour en savoir plus : voir fiche « mobilité »

2 PTP : Programme de transition professionnelle

Par ailleurs, nous attendons des gouvernements qu'ils parlent moins des pénuries d'emploi et qu'ils agissent davantage pour répondre aux réels besoins en matière de fonctions critiques. Le service public de placement doit effectuer une réelle évaluation des postes de travail réellement disponibles. Pour nous, il est de plus indispensable que cette évaluation contienne un volet qualitatif c'est-à-dire incluant d'un côté les exigences, les compétences et niveaux de formation souhaités et d'autre part les conditions de travail et salariales du poste à pourvoir. C'est seulement à partir de là qu'on pourra identifier le nombre et la localisation des postes de travail réellement disponibles. Véhiculer un discours global à propos de « pénuries d'emploi » ne fait qu'accentuer la pression sur le marché du travail et sur les conditions de travail.

La problématique de l'emploi des jeunes et les discriminations à l'embauche est encore bien présente. Le MOC demande le développement d'actions spécifiques liées au public jeune et en vue de lutter contre les discriminations notamment au travers du développement de la formation en alternance et des actions d'insertion. Il ne s'agit pas seulement d'organiser l'accompagnement comme cela est réalisé dans le cadre de Job tonic. Il faut revoir le système des aides à l'embauche.

Les gouvernements régionaux doivent encourager et accompagner chaque entreprise à embaucher, intégrer ou maintenir au travail un certain nombre de personnes handicapées et faire respecter les quotas en secteur public. Quant à l'emploi en milieu spécialisé (ETA), il devrait être subsidié sur base d'un nombre d'équivalents temps plein plutôt que d'un nombre de places, afin de permettre le travail à temps partiel et la souplesse pouvant répondre aux difficultés de certaines personnes malades et handicapées.

La formulation des offres d'emploi et de leurs exigences sont souvent telles que les personnes éloignées de l'emploi n'osent plus postuler. Un travail de mise en regard de l'offre d'emploi et des compétences exigées doit être organisé par le service public de l'emploi.

Seul ce travail permettra un accompagnement réel des demandeurs d'emploi et leur permettra de trouver une intégration de qualité dans l'emploi.

L'accès à l'emploi dépend aussi de nombreux autres facteurs, entre autres la mobilité, la santé, la garde des enfants,...

Le MOC revendique le développement d'emploi dans le secteur non marchand public ou associatif pour rencontrer ces besoins.

Cela permettrait à la fois de créer de l'emploi dans les secteurs concernés (garde d'enfants,...), et également de favoriser l'accessibilité à l'emploi, et ce principalement pour les femmes.

Pour à la fois développer l'emploi et aussi permettre un meilleur équilibre entre l'emploi et la vie familiale, le MOC revendique que soit réfléchi et mis en oeuvre un plan global et cohérent de réduction du temps de travail. Les perspectives liées à la crise financière et économique, la « performance » de la Belgique en matière de productivité par personne mise à l'emploi, ainsi que la nécessité absolue de revoir notre modèle de développement sont autant d'arguments qui plaident pour que le partage du travail soit remis rapidement en chantier.

Le développement des titres-services avait pour objectif premier de « blanchir » du travail non déclaré. Le nombre de personnes occupées aujourd'hui au travers de ce système montre que les besoins pour ce type de travail existent. Néanmoins, l'incitant fiscal et les aides massives octroyées aux entreprises concernées représentent un coût colossal pour l'Etat sans offrir un statut complet aux travailleurs concernés. Le MOC demande un encadrement plus strict des entreprises agréées titres-services. Les bénéfices générés par cette activité doivent être investis dans le capital travail de l'entreprise afin de pouvoir maintenir les travailleurs à l'emploi quand ils n'ont plus accès aux aides à l'emploi, et de leur octroyer une évolution barémique décente. Sans cette obligation, on assiste à l'organisation d'un turn-over des travailleurs. De plus, l'obligation de dispositif de formation et d'encadrement, de respect des conditions de travail,... sont des critères qui doivent être ajoutés pour l'octroi de l'agrément titres-services.

Nous restons par ailleurs farouchement opposés à l'élargissement des titres-services à l'accueil de l'enfance et aux soins des personnes<sup>5</sup> car nous privilégions en ces domaines des formules de financement public qui permettent de garantir le caractère non-marchand et la qualité des emplois.

Enfin, le MOC revendique le soutien au développement de projets d'économie sociale qui se situent dans une logique de développement local, durable et qui s'adressent à des publics faiblement qualifiés.



5 pour en savoir plus : voir fiche « enfance »